

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

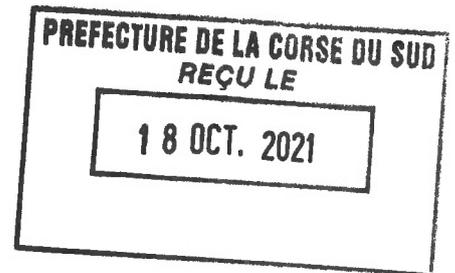
Extrait du registre n°31/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 12 octobre 2021

Date de la convocation : 05 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers absents : 1



L'an deux mille vingt et un, le 12 octobre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Johann THOUVENOT, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Joseph LEONZI, Mme. Marie-Cécile ROSSI par Dominique VINCENTI

Membre absent : Ludovic MARTI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Projet de contrat d'objectifs et performance Etat-ONF 2021-2025. Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat.

Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M d'euros en 2023, puis de 10 M d'euros en 2024-2025 ;

Considérant les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs concitoyens ;

Considérant le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat-ONF ;

Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes forestières ;

Considérant l'effondrement de la filière bois sur notre territoire ;

Considérant la mévente de bois entraînant un manque de ressources importantes ;

Considérant les aménités positives procurées par les espaces forestiers ;

Objet : Projet de contrat d'objectifs et performance Etat-ONF 2021-2025. Délibération contre le projet de contrat propose par l'Etat.

Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;

Considérant les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt- bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De demander le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières ;
- De demander la révision complète du contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF ;
- De demander que l'Etat porte une véritable ambition politique pour les forêts françaises ;
- De demander un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;

Les conseillers municipaux autorisent le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



D. Vincenti
D. VINCENTI

